

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 2 octobre 2017

Séance du 8 septembre 2017

## 29 Quartier Gournay - Dénomination de la rue Lucile

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. ATAKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Gournay-les Usines, le prolongement de la rue Lucile, actuellement en impasse, est prévue, pour permettre l'urbanisation de l'îlot.

Cette portion de voie viendra se raccorder à la rue Aldo Appiolo.

Il vous est proposé de dénommer cette future voie « rue Lucile ».

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 8 septembre 2017,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de nommer le prolongement de la rue Lucile « rue Lucile ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 03 OCT. 2017      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise  


DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le ...05/10/17  
et publication ou notification le ...05/10/17  
affiché le ...03/10/17  
CREIL, le ...05/10/2017

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
Jacques VILMONT  
